



Schweizerischer Apothekerverband
Société Suisse des Pharmaciens
Società Svizzera dei Farmacisti
pharmaSuisse

La RBP V en bref

compact et pratique

➤ Les principales nouveautés en un coup d'œil

Feu vert pour la RBP V



➤ Une nouvelle ère débutera le 1^{er} janvier 2026!

- La convention est résiliée depuis le 1^{er} juillet 2020.
- La RBP IV/1 a été reconduite chaque année.

La RBP V est enfin sur le point d'être officiellement approuvée – l'OFSP a terminé l'examen, et le projet sera présenté au Conseil fédéral au cours de la semaine 43 (octobre).

Principaux objectifs de la RBP V: des structures plus claires, des prestations modernes et une rémunération plus équitable du travail effectué

Valeur du point tarifaire RBP V

NOUVEAU: valeur du point tarifaire = 1.40 (contre 1.05 actuellement)
⇒ Réduction du nombre de points tarifaires par poste de prestation

Exemple de la position tarifaire « Service de garde »:

RBP V: l'art. 9 Service de garde donne **12 points tarifaires x valeur du point tarifaire de CHF 1.40** hors TVA = **CHF 16.80**

RBP IV/1: l'art. 4 Service de garde donne **16 points tarifaires x valeur du point tarifaire de CHF 1.05** hors TVA = **CHF 16.80**

Commerce d'envoi postal: réduction de 25 % (VPT CHF 1.05 hors TVA)



Transfert de la ristourne à la caisse-maladie (RCM)

Dans le cadre de la RBP V, la ristourne à la caisse-maladie de 2,3 % a été transférée dans les positions tarifaires.

Explication:

Les points tarifaires des positions tarifaires ont été réduits du montant de la ristourne à la caisse-maladie.

Il n'est donc plus nécessaire d'effectuer un calcul annuel séparé de la RCM.



Comparatif RBP IV/1 – RBP V

Important: la structure technique des prestations n'est pas modifiée.

- Exemple: contrairement au TARDOC, un système forfaitaire ou similaire n'est pas introduit.

La RBP V:

- présente un niveau de détail plus fin;
- renforce les compétences pharmaceutiques;
- diminue les coûts de la santé;
- réduit le gaspillage de médicaments;
- améliore la qualité.



Niveau de détail plus fin → en fonction de la nouveauté et de la catégorie de remise

RBP IV/1:

Une seule validation médicaments (4 PT) par ligne d'ordonnance, qu'il s'agisse de la cat. A ou B, ou encore de médicaments nouveaux ou existants.

RBP V:

Validation de sécurité médicament différenciée en quatre prestations différentes:

Nouveau/cat. A: 3.63 PT = nouveau médicament de la catégorie de remise A de Swissmedic

Nouveau/cat. B: 2.83 PT = nouveau médicament de la catégorie de remise B de Swissmedic

Existant/cat. A: 2.97 PT = médicament existant de la catégorie de remise A de Swissmedic

Existant/cat. B: 1.44 PT = médicament existant de la catégorie de remise B de Swissmedic

Validation de sécurité médicament

Nouveau médicament ?

- Médicament contenant un principe actif de niveau 5 dans la classification ATC
 - Non retiré par le patient au cours des 365 derniers jours
 - 1x par ligne d'ordonnance ou 1x par médicament
- S'applique aussi à la remise de préparations magistrales selon la liste des médicaments avec tarif (LMT) **ET** de médicaments avec garantie de prise en charge selon l'art. 71b et c OAMal (ordonnance sur l'assurance maladie)



Validation de sécurité médicament



- L'éventail des prestations reste le même que dans la RBP IV/1 (validation médicaments).

³ Folgende Grundleistungen werden durch den Sicherheits-Check Medikament pauschal abgegolten:

- Rezeptüberprüfung
- Repetition: Zulässigkeitsüberprüfung
- Überprüfung der Anwendungsdosierung und allfälliger Mengen- und Punkte-Limitationen innerhalb des Rezepts
- Interaktionskontrolle innerhalb des Rezepts
- Kontrolle von Risikofaktoren und Kontraindikationen, die dem Apotheker bekannt sind
- Kontaktaufnahme zum verordnenden Leistungserbringer, falls medizinisch notwendig oder vom Patienten gewünscht
- Missbrauchskontrolle innerhalb des Rezepts
- Beratung des Patienten:
 - Insbesondere Abklärung, ob Dosierung, Therapiedauer und optimale Einnahmezeiten bekannt sind; Vermittlung der verordneten Dosierung in schriftlicher Form
 - Anwendungsinstruktionen: Kontrolle des Bedarfs des Patienten und entsprechende Instruktion beim Bezug
 - Hinweis auf Behandlungsdauer mit Aufklärung
 - Hinweis auf Gebrauchs- und Aufbewahrungsvorschriften
 - Information des Patienten über mögliche oder zu erwartende potenzielle Nebenwirkungen
 - Abklärung von Informationsbedarf des Patienten
- Wirtschaftlich optimale Wahl der an die Dosierungsvorschriften angepassten Auswahl der Packungsgrösse
- Versorgung des Patienten nach Dringlichkeit, Verordnungsänderung in dringenden Fällen

Validation de sécurité médicament



Facturation en cas de remise de préparations magistrales selon la LMT:

Subdivision de la validation de sécurité médicament selon la catégorie de remise Swissmedic impossible et pas de suivi fiable de l'historique de délivrance?

- Lors de la facturation de la validation de sécurité médicament, la prestation « Validation de sécurité médicament, **médicament existant/catégorie de remise B** » est toujours facturée.

Validation de sécurité médicament



Facturation en cas de remise de préparations magistrales selon la LMT:

Important:

- Lors de la remise de médicaments selon l'art. 71b et c OAMal avec garantie de prise en charge valable, l'utilisation de la validation de sécurité médicament de la **catégorie de remise A** est **toujours** autorisée (en raison de la charge de travail plus importante).

La classification comme « médicament existant » ou « nouveau médicament » s'effectue ici en fonction de l'historique de délivrance.

Validation de sécurité patient vs ancienne validation traitement

Les prestations de base suivantes sont rémunérées de manière forfaitaire dans le cadre de la validation de sécurité patient:

- Tenue du dossier du patient
- Historique médicamenteux
- Vérification de l'association de médicaments selon les connaissances sur la situation du patient et en tenant compte de l'automédication
- Contrôle des interactions sur la base du dossier pharmaceutique
- Vérification des éventuelles limitations de quantité et de points au sein du dossier du patient
- Contrôle des abus dans le dossier du patient

➤ Il existe dans la RBP V une position tarifaire distincte pour l'ouverture d'un dossier patient.

Validation de sécurité patient

- Similaire à la RBP IV/1, en particulier pour la tenue du dossier du patient et son interprétation.
- 1x par patient, par jour et par fournisseur de prestations prescripteur.
- En cas de dispensations multiples le même jour sur la base de différentes ordonnances du même fournisseur de prestations, la validation de sécurité patient n'est facturée qu'une seule fois.



Validation de sécurité patient en institution

Dans le cadre de cette position tarifaire, la dispensation et l'exécution de l'ordonnance se font:

1. sans contact direct avec le patient et
2. le médicament est remis à un fournisseur de prestations dans une institution disposant d'une assistance pharmaceutique. Celui-ci se charge de la préparation et de l'administration correcte du médicament au patient.
3. Limitation: 1x par jour, par patient et par fournisseur de prestations prescripteur

➤ Par institution disposant d'une assistance pharmaceutique, on entend les établissements médico-sociaux.

Validations de sécurité médicament et patient

En principe:

Validation de sécurité patient 1x par patient, par jour et par fournisseur de prestations prescripteur

Avec quelles positions tarifaires la validation de sécurité patient peut-elle être facturée ?

- Les trois prestations relatives au semainier
- Remise fractionnée pour prise ambulatoire
- Prise sous surveillance
- Mise sous blister mécanique

➤ En revanche : max. 1 fois par semaine



Nouvelle saisie et actualisation données patient

La position tarifaire couvre les frais liés à la création du dossier d'un nouveau patient et à la mise à jour des données d'un patient existant.

Quand la position tarifaire peut-elle être appliquée ?

- Si le patient ne s'est pas procuré de médicaments soumis à la RBP dans la même pharmacie au cours des 365 derniers jours.



Explications sur l'application

- Couvre la totalité du travail engendré par la transmission d'instructions supplémentaires pour les médicaments prescrits, tels que:

Antiasthmatika

- Sympathomimetica und Parasympathicolytica zur Inhalation (Index Therapeuticus (IT) 03.04.30.)
- Corticosteroide zur Inhalation (IT 03.04.40.)

Injektionen

- Alle durch den Patienten selbst zu verabreichende Injektionen

Topische Applikationen

- Imiquimod (ATC D06BB10)
- Tacrolimus (ATC D11AH01)
- Pimecrolimus (ATC D11AH02)
- Fluorouracil (ATC D11AF und L01BC02)
- Fluorouracil, Kombinationen (ATC D11AF und L01BC52)

Important: la position tarifaire ne peut être facturée que lors de la remise initiale du médicament nécessitant des instructions.

Semainier: plus de précision, moins de généralisation

Trois prestations distinctes réparties en fonction du nombre de médicaments à prendre par semaine:

- Semainier (3 à 5 médicaments)
- Semainier (6 à 8 médicaments)
- Semainier (9 médicaments ou plus)



Mise sous blister mécanique

Conditions requises:

- Achat d'au moins trois médicaments différents en même temps.
- Calcul du comprimé individuel sur la base du grand emballage.
- 1.05 point tarifaire par patient et par jour.

Y compris la mise sous blister semi-automatisée (type film rigide/carton), dans la mesure où elle n'est pas purement manuelle mais partiellement assistée par ordinateur (p. ex. Pharmis).



Mise sous blister mécanique

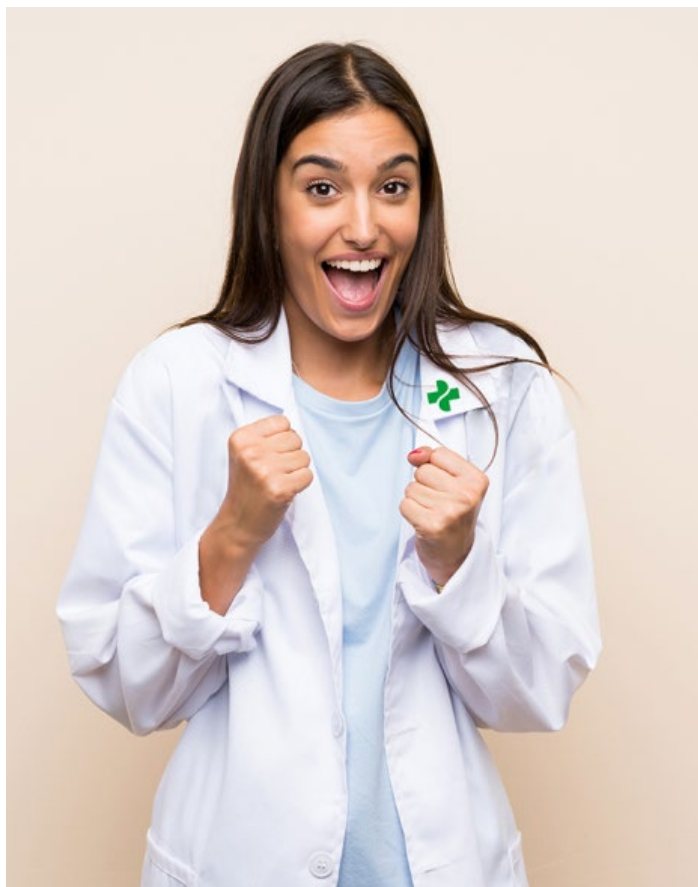
Important:

Cette position tarifaire s'applique aussi bien à la dispensation par la pharmacie qu'à la remise de blisters à des personnes assurées prenant leurs médicaments sous la surveillance d'un autre fournisseur de prestations dans une institution disposant d'une assistance pharmaceutique*.



*Patients en EMS

Le changement est porteur d'opportunités – nous vous accompagnons avec expérience et engagement



Informations générales:

<https://pharmasuisse.org/fr/champs-daction/tarifs-et-prix>

Webinaire

Webinaire formation RBP V DE	24.11.2025
Webinaire formation RBP V FR	25.11.2025
Webinaire formation RBP V IT	26.11.2025

Offres pour nos membres:

Assistance du lundi au vendredi: LOAV@pharmaSuisse.org

Conseil consultatif (DE et FR)

Beirat LOA V, Fachfragen & Fachaustausch	8. Dezember 2025, 08.30 Uhr
Beirat LOA V, Fachfragen & Fachaustausch	15. Dezember 2025, 13.00 Uhr
Beirat LOA V, Fachfragen & Fachaustausch	15. Dezember 2025, 19.30 Uhr
Beirat LOA V, Fachfragen & Fachaustausch	12. Januar 2026, 08.30 Uhr
Beirat LOA V, Fachfragen & Fachaustausch	12. Januar 2026, 19.30 Uhr

Divers

Gestion des adhésions

Les adhésions à la RBP V sont automatiques si vous utilisez déjà la RBP IV/1 avec une adhésion valable à la convention tarifaire → Vous n'avez rien à faire.

Si votre pharmacie n'est pas affiliée à la société, l'adhésion à la RBP V s'effectue désormais via pharmaSuisse → tarifsuisse vous informera et vous pourrez y adhérer sur la page internet.

Un numéro RCC distinct est nécessaire pour le commerce d'envoi postal afin que la RBP V puisse être décomptée et surveillée.

POS/CF

Les fournisseurs de systèmes POS et les centrales de facturation ont été étroitement impliqués depuis août 2024 et seront prêts le 1^{er} janvier 2026. Des personnes chargées de l'assistance de premier niveau sont formées spécialement pour les fournisseurs POS et les centrales de facturation.

Calculateur RBP

Le calculateur RBP permet de comparer les revenus dans le cadre de la RBP IV/1 avec ceux dans le cadre de la RBP V. Il sera mis en ligne fin novembre.

Matériel d'information

Dépliants pour les équipes officinales

FAQ et support tarifaire sur notre page internet

Informations spécialisées sur notre page internet





Je vous remercie de votre attention !

Des questions ?